30 avr 2025 -15:55

Conseil des ministres du 30 avril 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le mercredi 30 avril 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Marché public pour la police fédérale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'acquisition et l'entretien de véhicules de police et anonymes.

Il s'agit d'un accord-cadre pluriannuel dans lequel la police fédérale agit comme centrale d'achat au profit des écoles de police, de l'organe de contrôle de l'information policière et des écoles du feu, des entités fédérales participantes, des zones de police locales participantes et des zones de secours participantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Marché public pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une commande à passer dans le cadre d'un marché public pour les services IT en faveur du SPF BOSA.

Il s’agit d’une commande dans le cadre d’un contrat-cadre de soutien pour la maintenance d’un écosystème et des applications existantes, comme eBox, afin de garantir le fonctionnement quotidien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la construction d’un nouveau quartier général pour le SHAPE et un bâtiment administratif au profit de la NCIA
- la prestation de services d'agence de voyage au profit de la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Exécution partielle du règlement européen concernant les virements instantanés en euros et transposition de la directive (UE) 2024/1174 « Daisy Chain » sur les chaînes de souscription indirecte concernant les exigences de la MREL interne

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi en vue de l'exécution partielle du règlement européen 2024/886 (règlement IPR) concernant les virements instantanés en euros et de la transposition de la directive (UE) 2024/1174 sur les chaînes de souscription indirecte sur les exigences de la MREL interne.

Exécution partielle du règlement européen concernant les virements instantanés en euros

Ce règlement modifie notamment la législation européenne actuelle, comme la directive sur le caractère définitif du règlement (SFD) et la directive sur les Services de Paiement (PSD2) , afin d'améliorer la disponibilité des paiements instantanés.

Les modifications de la SFD introduites par le règlement IPR visent à permettre aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique d'accéder aux systèmes de paiement désignés comme systèmes dans lesquels les transactions de paiement sont définitivement réglées.

Les modifications apportées à la PSD2 visent principalement à déterminer les conditions que doivent respecter les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique pour accéder aux systèmes de paiement désignés.

Transposition de la directive (UE) 2024/1174 sur les chaînes de souscription indirecte concernant les exigences de la MREL interne

Cette directive apporte des modifications ciblées aux exigences en matière d'exigence minimale interne de fonds propres et de dettes éligibles (MREL) au sein d'un groupe bancaire. Le MREL interne vise à canaliser en douceur les pertes d'une filiale vers sa société mère, afin de soutenir la stabilité d'un groupe en résolution.

La directive 2024/1174 vise notamment à exclure de l'obligation de satisfaire à la MREL interne les entités vouées à la liquidation. Ces dernières sont des filiales dont le plan de résolution prévoit la liquidation selon une procédure de liquidation au lieu d'une résolution. Dans le même temps, les autorités de résolution préservent la possibilité d'imposer une MREL, dans certains cas, à de telles entités. En outre, les conditions sont adaptées pour que certaines entités d'un groupe, telles que les holdings intermédiaires, se conforment au MREL interne sur une base consolidée.

L'avant-projet de loi approuvé modifie à cet effet la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle

des établissements de crédit.

L’avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Mandat d'audit dans le cadre du projet RER

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un mandat d'audit pour l'Inspection des finances dans le cadre du projet RER.

Les travaux du Réseau express régional (RER) par le gestionnaire de l'infrastructure Infrabel et le bureau d'ingénieurs TUC RAIL visent à proposer des liaisons ferroviaires plus rapides et plus régulières depuis et vers Bruxelles.

L'on a toutefois constaté une augmentation substantielle et inhabituelle des estimations budgétaires, moins de deux ans après la signature d'un contrat de performance. L'Inspection des finances réalisera dès lors un audit, afin d'effectuer les vérifications nécessaires aux niveaux de la comptabilité d'Infrabel et de TUC RAIL, et de l'évolution des coûts.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Mobilité de préparer un projet de lettre de mission épinglant les objectifs, le périmètre et les échéances de l'audit, afin de débuter les travaux de l'audit dans les plus brefs délais.

Le ministre de la Mobilité est par ailleurs mandaté d'informer le Corps interfédéral de l'Inspection des finances de la présente décision.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://crucke.belgium.be
info@crucke.fed.be

SylvieRicour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

BrittMonten
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
britt.monten@crucke.fed.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Rapport état de la situation « comptes 679 »

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a pris acte de l'état de la situation concernant le transfert des « comptes 679 » de bpost vers BNP Paribas Fortis.

Le 3 mai 2024, BNP Paribas Fortis a été chargé de reprendre ces comptes, que l'État belge et les institutions publiques utilisent pour gérer leurs liquidités et recevoir des paiements. Le transfert de ce système de comptes de paiement est en majeure partie organisé par le SPF Finances.

Le Conseil des ministres :

- demande aux services publics concernés de prendre des mesures afin de garantir la continuité des services
- marque son accord sur la désignation d'un analyste économique dans le cadre du recouvrement des sommes excessivement facturées
- charge le SPF Finances de développer un moteur de recherche sur l'historique des transactions
- charge le ministre des Finances et des Pensions de délimiter le cadre législatif actuel concernant les assignations postales et de rédiger une note sur la suppression des assignations postales, en raison de la fin du contrat avec bpost
- charge le SPF Finances d'élaborer un accord-cadre pour les activités *cash in transit*
- mandate le SPF Finances pour agir au nom des autres entités pour conclure des contrats dans le cadre du projet 679
- charge le SPF BOSA et le SPF Finances de mettre en place un comité de monitoring qui surveillera la mise en œuvre de ce marché
- décide que l'accord du ministre du Budget suffit pour une réallocation de la provision générale interdépartementale pour couvrir le coût des comptes 679 en 2025
- marque son accord sur le transfert des crédits pour la gestion des comptes 679

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Contribution belge à la facilité européenne pour la paix

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la redistribution de la contribution belge à la Facilité européenne pour la paix (FEP).

La FEP est financée à l'aide de contribution des États membres de l'Union européenne, qui se sont engagés à financer en commun les actions de la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

Pour satisfaire à cette obligation, 21,4 millions d'euros de crédits de la provision interdépartementale ont été redistribués vers l'allocation de base « FEP ». L'on examinera par ailleurs comment garantir que le financement soit assuré de manière structurelle et durable à l'avenir.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Obligations européennes en matière de rapports budgétaires

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem et du ministre des Finances Jan jambon, le Conseil des ministres a approuvé trois documents budgétaires qui doivent être soumis à la Commission européenne.

En application du nouveau cadre budgétaire européen, la Belgique a présenté pour la première fois à la Commission européenne, le 18 mars 2025, un plan budgétaire et structurel national à moyen terme. En plus du plan budgétaire et structurel national, trois autres documents budgétaires doivent être soumis à la Commission européenne :

- le projet de plan budgétaire (qui devait initialement être présenté le 15 octobre) : il dresse un aperçu des objectifs budgétaires des différents sous-secteurs et de l'ensemble des pouvoirs publics pour 2025 et des mesures qui ont été prises pour atteindre ces objectifs
- le rapport d'avancement annuel (qui doit être présenté au plus tard le 30 avril de chaque année)
- le rapport sur l'action suivie d'effets engagée pour donner suite à la recommandation EDP

Les ministres du Budget et des Finances sont chargés d'inscrire le projet de plan budgétaire et le rapport d'avancement annuel à l'ordre du jour du Comité de concertation en vue de leur soumission en temps utile à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2025 - news.belgium.be

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Nombre de places vacantes de magistrat en formation pour 2025-2026

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes de magistrat en formation pour l'année judiciaire 2025-2026.

En tenant compte du contexte budgétaire actuel, des projections du nombre des nominations de base et du fait qu'une nomination ne peut intervenir qu'après une proposition motivée de la Commission de nomination et de désignation compétente du Conseil Supérieur de la Justice, le projet prévoit 85 places, réparties en 40 places francophones et 45 places néerlandophones.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2025 - news.belgium.be